

**COMMUNIQUÉ DE PRESSE**

**Le Québec doit se doter rapidement d'outils pour réguler la sensibilité chimique multiple (SCM)**

Montréal, le 23 août 2022 — La Confédération des organismes de personnes handicapées du Québec (COPHAN) et l'Association pour la santé environnementale du Québec (ASEQ) demandent au Gouvernement du Québec de prendre immédiatement les moyens pour empêcher tout préjudice aux personnes diagnostiquées touchées par la sensibilité chimique multiple (SCM). De nombreux québécois et québécoises atteints de SCM sont actuellement laissés à eux-mêmes sans mesure de soutien ou d'aide. Des actions sont attendues sans tarder dans ce dossier qui traine en longueur depuis plus d'une décennie.

**La sensibilité chimique multiple** (**SCM)**

La sensibilité chimique multiple est [une condition médicale et un handicap médical protégé par la Loi canadienne sur les droits de la personne.](https://www.chrc-ccdp.gc.ca/fr/ressources/publications/politique-concernant-lhypersensibilite-environnementale) Au Canada, 1 130 800 personnes de 12 ans et plus sont diagnostiquées comme souffrant de SCM ; 72 % sont des femmes et environ 50 % ont plus de 55 ans. La prévalence est en augmentation et des statistiques font état de 251 000 personnes diagnostiquées seulement au Québec (Stat Can, ESCC, 2020).

La SCM est causée par une ***sensibilisation*** à une variété de produits chimiques présents dans des produits d'usage courant, notamment les parfums et les produits parfumés utilisés pour diverses applications, dont l'usage personnel, la lessive, le nettoyage, l'entretien et les rénovations. L'exposition peut déclencher des symptômes, qui peuvent être multiples et se manifester dans plusieurs systèmes corporels, notamment le cerveau. L'incapacité qui en résulte s'aggrave avec les expositions répétées. Près de 41% des personnes atteintes de SCM sont au chômage en raison de leur handicap et 65% de ces personnes ont un revenu inférieur à 20 000 dollars (Stat Can, ESCC, 2015-2016).

**Le Québec pas outillé pour faire face à la SCM**

Le Québec n’a pas l’expertise nécessaire pour cette condition de santé, ni de mesures d’adaptation et d’accessibilité pour cette population handicapée. En 2011, le Dr Bolduc, ministre de la Santé et des Services sociaux, a informé le leader parlementaire qu’il donnerait le mandat à l’Institut national de santé publique de produire un document sur la SCM afin de découvrir ce qui se fait ou existe dans d’autres provinces ou pays. L’ASEQ a immédiatement soulevé de fortes inquiétudes quant à ce mandat en raison d’un manque d’expertise en SCM au Québec. Malgré plusieurs engagements écrits de la part du MSSS d'impliquer et de consulter l’ASEQ et les experts de la condition de santé, rien de tout cela ne s'est matérialisé. Le rapport publié le 29 juin 2021 montre qu'aucun expert en SCM n’a été inclus à aucun stade et pas même dans le processus d'analyse. De nombreux articles sur la SCM ont été laissés de côté également. Les résultats du rapport sont erronés pour toutes ces raisons. Les conclusions du rapport de l’INSPQ suggèrent que la SCM serait causée par l’anxiété et non par des expositions chimiques, ce qui est une offense à la science en raison d'une méthodologie scientifique défectueuse. Cela est offensant et stigmatisant pour les personnes atteintes de ce handicap.

**Un rapport bâclé à retirer sans tarder**

Afin d’empêcher tout préjudice aux personnes touchées, il est demandé, sans plus tarder de :

1. Retirer immédiatement du site de l’INSPQ ce rapport pour empêcher tout préjudice aux personnes chez qui un diagnostic de SCM a été porté ;
2. Mettre en place un comité indépendant comprenant des experts et des personnes ayant une expérience vécue de la SCM pour vérifier la valeur et la justesse de tous les aspects du rapport, y compris les délais engendrés, qui retardent les mesures d'aide (logement, contrôle des parfums dans les lieux publics et les soins de santé, etc.) ;
3. Confier sur la décision du ministre un autre mandat à un groupe de travail indépendant composé d’experts de l’état de santé et de personnes ayant une expérience vécue (une exigence des IRSC pour la recherche), afin qu’il rédige un rapport sur les meilleures pratiques et les soins centrés sur le patient ;
4. Revoir les politiques publiques concernées pour une bonne gestion des SCM (environnement sain sans parfums, et où seules les solutions les moins toxiques sont utilisées) ;
5. Promouvoir et construire les logements sains et abordables pour les personnes souffrant de SCM.

Le MSSS doit éviter de retarder encore davantage la mise en place des actions requises dans ce dossier. Il faut diminuer maintenant chez la communauté SCM les préjudices et retirer toutes les barrières bureaucratiques aux handicaps et surtout travailler ensemble à l’accessibilité. Nous avons besoin d'un Québec qui favorise l’utilisation des solutions les moins toxiques pour toutes les applications et utilisations, et des politiques sans parfum, notamment pour les soins de santé et les services essentiels. − 30 -

**Renseignements** :

Michel Gaudet, / téléphone : 514 332-4320

Directeur exécutif Association pour la santé environnementale du Québec - Environmental Health Association of Québec (ASEQ-EHAQ)

André Prévost, / téléphone : 514-284-0155 poste1

Directeur général COPHAN

# Informations complémentaires / références

* Statistique Canada (2015-2016) Enquête sur la santé dans les collectivités canadiennes (ESCC), fichier

* Statistique Canada (2020) Enquête sur la santé dans les collectivités canadiennes (ESCC), fichier

* Les arguments en faveur de la création de soins de santé sans fragrance au Québec : <https://aseq-ehaq.ca/ressources/fragrances/>

* Statistiques canadiennes : https://aseq-ehaq.ca/hypersensibilitesenvironnementales/statistiques/

* Commission canadienne des droits de la personne Politique : [https://www.chrc-ccdp.gc.ca/fr/ressources/publications/politique-concernantlhypersensibilite-environnementale](https://www.chrc-ccdp.gc.ca/fr/ressources/publications/politique-concernant-lhypersensibilite-environnementale)

* Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse Lettre à l’ASEQ : [https://hypersensibiliteenvironnementale.com/old/images/pdfs/6HES\_Com\_droits\_personneNov2011.pdf](https://hypersensibiliteenvironnementale.com/old/images/pdfs/6-HES_Com_droits_personneNov2011.pdf)

* Ontario Ministère de la Santé, Ministère des Soins de longue durée : [https://www.health.gov.on.ca/fr/public/programs/environmentalhealth/default.a spx](https://www.health.gov.on.ca/fr/public/programs/environmentalhealth/default.aspx)

* Ontario Ministère de la Santé, Ministère des Soins de longue durée- RAPPORT FINAL :

[https://www.health.gov.on.ca/fr/common/ministry/publications/reports/environ mental\_health\_2018/default.aspx](https://www.health.gov.on.ca/fr/common/ministry/publications/reports/environmental_health_2018/default.aspx)

* [Des soins, maintenant : Plan d'action pour améliorer les soins aux personnes atteintes d'encéphalomyélite/du syndrome de fatigue chronique, de fibromyalgie et de manifestations d'intolérance au milieu/de sensibilité chimique multiple](https://www.health.gov.on.ca/fr/common/ministry/publications/reports/environmental_health_2018/task_force_on_environmental_health_report_2018.pdf)

174 pages | format en PDF : [https://www.health.gov.on.ca/fr/common/ministry/publications/reports/environ mental\_health\_2018/task\_force\_on\_environmental\_health\_report\_2018.pdf](https://www.health.gov.on.ca/fr/common/ministry/publications/reports/environmental_health_2018/task_force_on_environmental_health_report_2018.pdf)

* Rapport sur SCM d’Alberta 2021: <https://intrinsik.com/>

* Les autres études sur la SCM : [https://aseq-ehaq.ca/recherche-sur-la-scmmcs/](https://aseq-ehaq.ca/recherche-sur-la-scm-mcs/)